



## JOURNAL DES RETRAITÉS TOUJOURS ACTIFS !

AVRIL 2021

### CHIFFRES RÉVOLTANTS

Dans les HLM, les primo-demandeurs sont de plus en plus pauvres : 50 % ont des revenus sont inférieurs en 2019 à 9 720 euros/an soit 810 € par mois.

Au regard de l'ensemble des ménages, les employés et les ouvriers sont prépondérants

dans le parc social (26 % et 24 % contre 17 % et 15 % dans le parc privé). Les retraités sont également très présents (23 %).

De surcroît, le parc social loge une part plus importante de ménages pauvres que par le passé : la part des locataires du parc social faisant partie des 25 % les plus pauvres de la population est passée de 20 % en 1973 à 50 % en 2013.

Par ailleurs, 56 % des habitants du parc social touchent des prestations logement. Dans 24 % des ménages au moins un des deux perçoit les allocations-chômage.

Un état des lieux que beaucoup d'entre nous connaissent.

Augmentez les revenus, répartir le travail entre tous avec un même

salaires pour supprimer le chômage, cela aiderait aussi à changer les conditions dans lesquelles nous sommes logés.

### POUR LES JEUNES : LA DOUBLE PEINE

Les moins de 30 ans ont été progressivement évincés de l'accès au parc social depuis le milieu des années quatre-vingt. En effet, en trente ans, la part des locataires de moins de 30 ans a constamment est décri jusqu'à être divisée par 3, passant de 24 % en 1984 à 8 % en 2013.

Cette paupérisation massive des ménages jeunes a notamment pour cause la précarisation des conditions de travail, l'augmentation du chômage mais aussi l'allongement de la durée des études, des départs plus fréquents du foyer parental sans un emploi stable, des mises en couple plus tardives.

A cela s'ajoute, les prix excessifs des loyers dans le parc privé . 85 % des logements HLM ont un loyer inférieur à 7 euros mensuels par m2 de surface habitable. Ce qui permet de diminuer la part des ressources attribuées au logement.

De plus la rotation des logements HLM qui existait est bloquée par les

faibles revenus des locataires existants.

Un cercle vicieux qu'il faut dynamiter, en donnant du travail à tout le monde et en transformant tous les emplois précaires en CDI.

### ORANGE FILIALISATION RAMPANTE

Sur le site de Générale de Téléphone qui appartient à 100 % à Orange on peut apprendre dans la rubrique « Les chiffres clés » qu'il y a « 2000 salariés épanouis » qui y travaillent au niveau nationale.

Sachant que ces collègues dépendent d'une convention collective du commerce moins intéressante que celle d'Orange où on n'est pas plus épanouis. Quand ils peuvent certains collègues de GDT demande à venir chez Orange. Donc il faut peut-être relativiser l'épanouissement. Non ?

\* \* \* \* \*

Sur l'Île-de-France, 6 boutiques de centre ville qui étaient Orange vont être reprises par la GDT dont Provins, Fontainebleau pour le 77. Cela pose un problème aux collègues de ces boutiques qui vont devoir aller travailler plus loin pour retrouver un

emploi dans une boutique Orange.

La directrice de l'Agence de Distribution de l'Ile-de-France ne s'est pas gêné pour dire à ceux qui demandaient à rester sur place « Vous n'avez qu'à démissionner et vous faire embaucher par la GDT ! » Sachant bien que ce n'était pas possible vu la perte de salaire que cela entraînerait.

À force de chercher à nous diviser entre collègues maison-mère et filiale la direction pourrait bien se retrouver avec tout le monde contre elle. Et ce ne serait qu'un juste retour à l'envoyeur !

## **LE NOUVEAU SIÈGE D'ORANGE**

« Bridge » le nouveau siège d'Orange vient d'ouvrir à Issy-les-Moulineaux sur les bords de Seine. Il devrait accueillir 3000 personnes sur 8 étages et 56 000m<sup>2</sup>, à partir du mois de juin 2021.

L'architecte dit avoir tout fait pour rendre le lieu attirant pour ceux qui sont en télétravail et nous donner « une raison d'être heureux et de revenir travailler ici ». Certes le bâtiment a l'air avant-gardiste... le problème c'est qu'on est obligé d'y travailler quand même. Enfin quand on pourra... On n'y viendra pas pour faire du tourisme architectural.

Le bâtiment a été conçu avant le Covid et l'installation du télétravail. Pour y accéder il est prévu de ne plus avoir de badge

mais d'utiliser son portable pour éviter les contacts.

## **LA POSTE PENDANT LA COMMUNE DE PARIS EN 1871**

A l'occasion de l'anniversaire des 150 ans de la Commune de Paris qui marqua le mouvement ouvrier. L'évènement a démontré que la classe ouvrière était capable de gérer la société. L'exemple de la remise en marche de la Poste le montre.

Suite à la prise de pouvoir des Communards si tous les chefs et sous-chefs de bureau de la Poste de Paris abandonnèrent leurs fonctions. Les facteurs et les agents restèrent massivement fidèles à la Commune et permirent en 48 heures à partir du 31 mars le rétablissement des levées et des distributions de courrier à destination de tous les quartiers de Paris.

Albert Theisz, ouvrier bronzier, carte n°64 de la section parisienne de l'AIT, élu du XII<sup>ème</sup> arrondissement à la Commune et membre de la commission du travail est nommé directeur du service des Postes, le 25 mars, par le Comité Central de la Garde Nationale.

Outre le redémarrage de l'activité de la Poste principale, Albert Theisz et son équipe (un conseil des Postes uniquement constitué de membres du personnel est institué dès les premiers jours d'avril) réussissent malgré le blocus de Versailles et la désertion des receveurs des bureaux de quartier, à rétablir l'activité postale à

Paris et dans une partie de la proche banlieue (Sceaux et Saint-Denis jusqu'à la mi-avril)

Le Conseil des Postes a jeté les bases dans des conditions d'exercice incroyablement difficiles et dans un délai extrêmement bref, d'un véritable service public, démocratique et profondément moderne.

Ainsi, la hiérarchie des rémunérations à la Poste, dans l'esprit du décret du 2 avril limitant le traitement maximum des fonctionnaires à 6000 francs par an est ramenée de 1 à 5 alors qu'elle s'échelonnait de 1 à 90 sous le Second Empire.

La notion de minimum de rémunération apparaît à la Poste sous la Commune. Le Conseil des Postes prend un arrêté qui décide qu'il n'y aura plus de traitements inférieurs à 1 200 francs par an.

Les débutants dans un emploi auraient vu leur période de stage ramenée de 10 à 3 mois.

L'indemnité de logement est doublée pour les grades les moins élevés.

Le 26 avril, les postiers bénéficient de la suppression par la Commune des amendes et retenues sur salaire.

Le 4 mai, les postiers et les autres fonctionnaires saluent l'abolition du serment politique et professionnel, préfiguration de la possibilité d'exercer pleinement leurs droits syndicaux qui ne seront reconquis vraiment qu'aux lendemains de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale.